

Déclaration des syndicats CGT CFDT FO SUD au CTHSCT – spécial enquêteurs du 21 mars 2013

Ce début d'année a été riche en événements pour ce qui concerne les enquêtrices et enquêteurs, leur entrée au sein de l'Insee en tant qu'agents « comme les autres » n'en a pas été la moindre. Nous sommes heureux de participer à cette normalisation aujourd'hui, avec ce CHSCT-S qui va permettre de traiter des questions de santé et de sécurité au travail, comme ces instances le font pour les autres agents de l'Insee depuis plus de 20 ans.

Les groupes de travail du CHSCT-S, qui ont été riches, ont mis en évidence la complexité du poste de travail des enquêtrices et enquêteurs et l'urgence de prendre en compte le plus possible les risques auxquels ils sont confrontés : agressions, TMS, qualité du matériel...

Néanmoins, ces groupes de travail ont aussi montré qu'aujourd'hui, la santé des enquêtrices et enquêteurs n'est pas encore suffisamment prise en compte en amont des projets.

Ce CHSCT-S aidera sans doute à le permettre. Pourtant, la responsabilité de la direction de l'Insee est maintenant de clarifier les processus de ses décisions.

Mais elle doit aussi rendre visible, dans toutes les unités, les responsabilités attendues de chacune et chacun pour que la santé au travail soit effectivement pensée comme une priorité.

Aujourd'hui on ne sait pas qui prend les décisions sur la santé au travail des enquêtrices et enquêteurs et on ne sait pas qui va les faire appliquer.

Pour exemple, les documents préparatoires envoyés ne clarifient pas cela. Or il est évident que le travail du CHSCT-S ne doit pas rester abstrait. Notre objectif est bien de travailler sur des propositions concrètes et notre volonté est d'aboutir très rapidement au moins sur les dossiers urgents.

Nous vous demanderons donc de nous faire une réponse précise sur cette question de processus de décisions, et de manière écrite, de façon à ce qu'elle puisse être applicable rapidement dans toutes les unités concernées.

Nous n'aborderons pas dans cette déclaration tous les sujets qui vont l'être dans ce CHSCT-S, cependant sachez que pour nous, les sujets prioritaires qui doivent être traités à cette séance, concernent le remplacement urgent de tous les matériels nocifs pour toutes les enquêtrices et tous les enquêteurs : ordinateurs portables ménages et téléphones
Donc nous attendons de votre part des arbitrages favorables sur ces sujets.